

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 04/12/2023

**OBJET : Accord de principe pour lancer l'étude du passage en LED de l'intégralité de l'éclairage public sur la commune**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 25**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation 28/11/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le quatre décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Luc FERJULE

Carine RANSEAU à Liliane BLAISE

Didier RICHERD à Marie-Hélène BERNARD

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

## Linda BEGGUI se déporte et ne prend part ni au débat ni au vote

Xavier FELIX expose que l'éclairage public de l'ensemble du territoire de la ville de Anse comprend 1309 points lumineux.

La municipalité souhaite diminuer sa consommation énergétique et a déjà engagé des actions concrètes au niveau de l'éclairage public en éteignant l'éclairage une partie de la nuit.

Pour compléter et renforcer cet objectif et être plus respectueuse de l'environnement, la municipalité souhaite mettre en place un programme de rénovation de l'ensemble de son parc lumineux en LED.

### Le projet inclut les opérations suivantes :

- Le remplacement des luminaires en tenant compte des niveaux d'éclairement juste nécessaire pour les différents types de rue ;
- La mise en place d'abaissement de puissance également en fonction des types de rue, des usages et des enjeux comme la vidéo protection ;
- La mise en place de télégestion pour faciliter les opérations ou interventions de modifications à distance des consignes d'éclairage.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élèvera à 1 489 752.00€ TTC soit une participation financière (après la prise en charge SYDER) de la commune de 73 636.21€ par an sur 15 ans ou de 901 299.36€ en une seule fois.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité des membres présents

1°) **DONNE UN ACCORD** de principe pour lancer l'étude du passage en LED de l'intégralité de l'éclairage public sur la commune

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

Jean-Luc LAFOUR

